



Appel à projets

« Pour une Economie Sociale et Solidaire au Pays de Brest » *Développer les initiatives et le travail en réseau - Edition 2017*

Dates limites de dépôt des candidatures : 26/06/2017

1. Préambule

Dans un monde en mouvement, l'économie sociale et solidaire (ESS) est un atout pour le développement du territoire. Cet appel à projet soutient les initiatives économiques solidaires et socialement responsables.

L'objectif de l'appel à projets est de promouvoir la création, la reprise et le développement de structures relevant de l'économie sociale et solidaire ou intégrant des pratiques inspirées de celles de l'ESS et de favoriser l'émergence de projet d'innovation socio-économique dans des filières à potentiel d'emploi. Est considérée comme relevant de l'économie sociale et solidaire, toute structure qui démontre son engagement aux valeurs inscrites dans [l'article 1](#) de la loi n°2014-853 du 31 juillet 2014 et dont le projet présente une utilité sociale ([article 2](#)).

La Région Bretagne, le Département du Finistère, Brest métropole financent cet appel à projet et l'organisent avec le Pôle métropolitain du Pays de Brest, la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne et l'Association de Développement de l'ESS du Pays de Brest. Cet appel à projets est conduit en partenariat avec les professionnels de la création d'entreprise qui peuvent apporter appui et conseils à la rédaction des dossiers.

2. Les objectifs

Cet appel à projets vise à soutenir :

- **les projets innovants** dans la phase de démarrage ou de développement **en capacité de créer de l'emploi**
- **le travail formalisé de mutualisation ou de coopération entre acteurs.**

3. Les champs d'intervention

Le champ d'intervention de l'appel à projet couvre tout domaine d'activité de l'économie sociale et solidaire tels que **la consommation responsable, L'éco-habitat, l'habitat participatif, les déplacements alternatifs, le réemploi et réutilisation, les services aux personnes, le tourisme solidaire, la médiation culturelle, l'insertion par l'activité économique, etc.**

En partenariat avec



4. Acteurs éligibles

Toutes structures de l'économie sociale et solidaire ou groupe de personnes agissant sur le territoire du Pays de Brest :

- les associations
- les structures coopératives (dont SCIC et SCOP)
- les entreprises commerciales disposant de l'agrément «entreprise solidaire d'utilité sociale» au titre de [l'article L3332-17-1](#) du code du travail.

Les structures doivent avoir été déclarées au JO ou au RCS à la date de clôture de l'appel à projet. Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet dans le cadre d'actions individuelles.

Les structures lauréates aux éditions antérieures de l'appel à projets peuvent se porter candidates. Elles devront alors produire un bilan de leur action passée. L'appel à projets ne financera pas des projets identiques et récurrents d'une année sur l'autre.

Ne peuvent être candidats ni les organisateurs, ni les membres des comités de sélection, ni les membres du jury.

5. Modalités de financement et soutien proposé

Pour l'année 2017, la dotation financière s'élèvera à 33 000 € à répartir entre les projets retenus.

Le montant maximum accordé par le jury s'élève à 3 000 € par projet et par structure.

Le montant et la nature des aides attribuées aux projets retenus seront fixés au cas par cas par le jury, en tenant compte de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projet, de l'appréciation des besoins du projet et de la crédibilité des éléments financiers présentés par le porteur. Les projets de coopérations et de mutualisation entre acteurs bénéficieront d'une attention particulière de la part du jury et pourront faire l'objet d'une bonification financière.

Les demandes non financières telles que les besoins d'accompagnement technique, un soutien à la recherche de locaux, un appui à la recherche de partenariat ou de développement de réseaux professionnels seront également examinées.

Afin d'accompagner au mieux le candidat, le jury pourra éventuellement orienter les projets vers les dispositifs les plus adaptés. Les projets relevant des politiques ordinaires ne seront pas soutenus.

L'appel à projet n'a pas vocation à financer une structure en difficulté économique et/ou financière. L'aide financière attribuée dépend du régime d'aide aux entreprises dit des [minimis](#)¹.

Cet appel à projet est ouvert à un partenariat qui permettra d'élargir le soutien apporté (conseils, appui technique, conditions particulières...) selon des modalités à préciser par chacun des partenaires (cf. article 9).

6. Procédure de sélection des dossiers

- Pré-instruction

Un groupe d'instructeurs composé des représentants des collectivités territoriales et des partenaires techniques vérifiera l'éligibilité des dossiers et effectuera un travail de pré instruction pour présenter les dossiers au Jury. Les candidats, dont les dossiers sont éligibles, pourront être reçus par le groupe d'instructeurs afin de présenter leur projet et d'apporter d'éventuelles précisions. Les candidats seront contactés individuellement le cas échéant.

¹ « Depuis le 1er janvier 2007, le plafond de la règle de minimis est établi à 200 000 € d'aides publiques accordées pour une même entreprise sur une période de 3 exercices fiscaux consécutifs ».

- Jury

Le jury sera composé d'élu-e-s et de personnes qualifiées des services des collectivités territoriales et des partenaires. Le jury examinera les dossiers en prenant en compte les critères de sélection. Les candidats ne seront pas reçus par le jury.

7. Communication

Les résultats du jury seront communiqués par mail aux porteurs de projets et confirmés par voie postale avant la fin de l'année.

Les candidats acceptent de rendre publics leurs projets par une publication sur le site <https://www.brest.fr> et www.eco-sol-brest.fr.

Les structures retenues s'engagent à transmettre et diffuser les résultats de leurs projets aux membres du jury et à participer à la présentation de leurs projets dans le cadre d'un temps d'information collectif.

8. Contenu du dossier du candidat

Le dossier de candidature est présenté dans les pages suivantes. Le candidat doit renseigner l'ensemble des éléments du dossier. **Le dossier du candidat ne peut excéder 5 pages dactylographiées** (ne sont pas comptés les annexes, formulaires d'autorisation et éléments financiers).

- Dossier de candidature renseigné
- Copie des statuts
- Compte rendu de la dernière AG
- Liste du CA pour les associations
- Bilan et compte de résultat de l'année passée
- Budget prévisionnel de la structure
- Budget de l'action présentée
- Formulaire de diffusion sur internet
- Formulaire de partenariats
- Bilan des actions financées par une édition de l'appel à projets ESS Pays de Brest

Des annexes peuvent être ajoutées pour apporter une illustration (ex : bilan d'action, exemples de mise en œuvre...)

Les dossiers de candidature seront à adresser **jusqu'au 26 juin 2017** au Pôle métropolitain du Pays de Brest et Brest métropole

- **Prioritairement** par voie électronique à contact@pays-de-brest.fr et ecosol@brest-metropole.fr
- Eventuellement par voie postale :

Pôle métropolitain du Pays de Brest
« Appel à projet économie sociale et solidaire Pays de Brest 2016 »
18, rue Jean Jaurès BP61 321
29 213 Brest Cedex 1

Critères de sélection des dossiers

Pour information sont portés à la connaissance des candidats les critères de lecture des dossiers pour le travail de pré-instruction. L'absence de réponse à l'un ou l'autre des critères n'est pas éliminatoire.

Territoire d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • La structure exerce son activité sur le « Pays de Brest »
Viabilité du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de dispositions assurant la continuité du projet (inscription dans la durée,...) • Insertion du projet dans le plan d'action de la structure • Procédure d'évaluation proposée
Dimension économique et budget	<ul style="list-style-type: none"> • Si la structure a déjà une activité économique sur le marché, les financements publics (subventions d'exploitation) n'excèdent pas 50% du total des produits, 80% si la structure n'a pas d'activité économique. • Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de l'action. • Liens avec les circuits économiques • Prise en compte des publics en insertion
Utilité sociale de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire • Valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants • Recherche de mixité sociale et/ou territoriale • Accessibilité au plus grand nombre • Développement durable et respect de l'environnement
Dynamique collective	<ul style="list-style-type: none"> • Mode de fonctionnement coopératif et collégial du projet • Prise en compte de besoins du public cible du projet et de son implication • Qualité des partenariats avec d'autres organismes. Les partenariats doivent être écrits et motivés

Des pièces complémentaires pourront être demandées au porteur de projet, en particulier sur les aspects financiers.

9. Des partenaires pour vous accompagner

Le candidat peut dans certains cas précisés ci-dessous, prendre contact avec les partenaires.



Adess Pays de Brest

Pôle de développement de l'économie sociale et solidaire, l'ADESS a pour mission la promotion de l'ESS, la structuration du réseau d'acteurs et le renforcement de l'ESS sur le territoire du pays de Brest.

Dans la cadre de cet appel à projet, l'ADESS pourra recevoir tout porteur de projet afin de préciser le cadre de l'appel à projet, de l'orienter vers la structure d'accompagnement adaptée à son projet et de lui proposer une mise en réseau avec des acteurs du territoire.

Les porteurs de projets, sous condition d'adhésion, peuvent aussi bénéficier d'une mise à disposition de salle de réunion et d'un bureau.

Noa SOUDEE – Chargée de mission – contact@adesspaysdebrest.infini.fr



Bretagne active (réseau France Active)

L'association créée en 1995 contribue à la lutte contre l'exclusion professionnelle ou sociale en favorisant le financement d'entreprises créatrices d'emplois par ou pour des personnes en difficulté, elle accompagne les structures d'utilité sociale dans leurs démarches de développement et de professionnalisation et de manière plus générale l'association promeut le développement de l'économie sociale et solidaire.

L'activité est organisée en deux pôles :

Un Pôle ESS qui accompagne des structures d'utilité sociale dans leurs démarches de développement et de professionnalisation (DLA Dispositif Local d'accompagnement). Il propose également des interventions financières auprès des entreprises d'utilité sociale sous forme d'apports en quasi fonds propres et en garanties bancaires (création ou développement)).

Un Pôle TPE accompagne financièrement les femmes, les personnes en difficulté (chômage, intérim, CDDs) qui souhaitent créer ou reprendre une petite entreprise (garanties bancaires FGIF, FAG et prêts à taux zéro (Nacre) pour faciliter l'accès au réseau bancaire).

Dans le cadre de cet appel à projet, Bretagne Active pourra mettre l'ensemble de ses compétences et financements à disposition et interviendra suivant le besoin identifié.

Annette Peutilot Responsable Pôle ESS

02 99 65 04 00 mail : a.peutilot@bretagneactive.org



BGE Finistère

Membre du réseau national, BGE Finistère est une association composée d'une équipe de conseillers, généralistes de la petite entreprise, qui reçoivent et accompagnent tous types de publics (salariés, demandeurs d'emplois, jeunes...).

Dans le cadre de l'appel à projet, BGE Finistère se propose d'accompagner tout porteur ou organisme qui souhaiterait y répondre notamment dans la constitution du dossier de candidature (méthodologie de projet, aspects juridiques et financiers...).

Philippe CLECH philippe.clech@bg-finistere.com - 02 98 46 24 14 – Immeuble Kermeur – 280 rue E.Hémingway - 29200 - BREST



Ark'ensol Créavenir

Association créée et financée par le Crédit Mutuel Arkéa, Ark'ensol Créavenir peut accorder des aides financières à des personnes, morales ou physiques, clientes du Crédit Mutuel de Bretagne, qui réalisent des investissements et créent au moins un emploi dans le cadre de la création d'une première entreprises ou de la reprise d'un établissement existant.

Ces aides financières viennent en complément d'un prêt bancaire et revêtent la forme d'un prêt à « cout zéro » (maxi. 7 500 €) et/ ou d'un don solidaire.

Pour plus de renseignements : www.arkensol.fr ou arkensolcreavenir@arkea.com



Union Régionale des Scop

Les Scop, Société coopérative et participative, ont la particularité d'appartenir majoritairement à leurs salariés, qui détiennent au minimum 51% du capital et 65 % des droits de vote. Les Scop fonctionnent sur le principe démocratique « une personne = une voix », quel que soit le montant du capital détenu. **L'Union régionale des Scop de l'Ouest** regroupe les Scop et SCIC de l'Ouest et a pour mission d'accompagner la création, la reprise-transmission, la transformation et le développement des Scop ; d'animer le réseau des Scop et de représenter les entreprises adhérentes auprès des acteurs locaux.

Dans le cadre de l'appel à projet, l'Union régionale des Scop de l'Ouest propose de diffuser l'information et promouvoir le dispositif auprès des membres de son réseau (Scop et Scic du Pays de Brest) ainsi qu'aux porteurs de projet et d'accueillir les porteurs de projet qui souhaiteraient répondre à cet appel à projet et de porter un avis sur la création d'entreprise en coopérative (Scop ou Scic).

Bernard PENHOËT – 02.99.35.19.00 – bpenhoet@scop.coop



Coopérative d'activité et d'emploi - Chrysalide

Nous accompagnons des porteurs de projet à la création de leur activité dans un contexte original, en leur proposant un hébergement juridique, fiscal et comptable, un statut d'entrepreneur salarié et un accompagnement individuel et collectif.

Nous proposons d'accompagner au montage du projet et de l'héberger dans sa phase de préfiguration en bénéficiant de l'accompagnement et des réseaux de la coopérative notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Franck CHARRUAU franckcharruau@chrysalide.coop Colette RODET coletterodet@chrysalide.coop
02 98 66 09 99 – 7 rue de Vendée – 29200 - Brest



Le Crédit Coopératif, banquier d'un monde plus juste

Banquier des acteurs d'une société plus juste, le Crédit Coopératif s'associe tout naturellement à l'ADESS du Pays de Brest, dont il partage les valeurs.

Partenaire bancaire de très nombreuses associations qui travaillent à construire un monde plus humain, ici et ailleurs, il invente des produits et services qui leur permettent de mener à bien leurs missions. Pionnier et leader de la finance solidaire en France, le Crédit Coopératif propose aux particuliers la gamme la plus large de produits solidaires : carte bancaire solidaire, livrets de partage, fonds d'investissement solidaires,...

Banque coopérative nationale, le Crédit Coopératif est présente dans toutes les régions avec un réseau de plus de 70 agences et une agence à distance pour les associations et les particuliers :

www.moncreditcooperatif.coop

Personnes morales : 0 988 205 615 – christian.le-moullec@credit-cooperatif.coop

Particuliers : 0 980 980 000 - lysiane.colin@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop



Association pour le Droit à l'Initiative Economique ADIE

L'Adie, Association pour le Droit à l'Initiative Economique, finance (microcrédit, prêts d'honneur, primes) et accompagne depuis plus de 20 ans les micro-entrepreneurs n'ayant pas accès au prêt bancaire.

Dans le cadre de cet appel à projet l'Adie se propose d'intervenir en informant très largement son public de créateurs d'entreprise de la démarche et en informant des modalités de l'appel d'offre. Pour le public qui est le sien, en accompagnant les créateurs à la formalisation des dossiers de candidature à l'appel d'offre. L'Adie apportera son expertise au sein du jury de sélection des dossiers proposés

Tanguy APPERE tappere@adie.org - 06 30 37 41 84



Nouvelle Economie Fraternelle, la Nef

La Nef est une société financière coopérative qui se donne pour objectif de collecter l'épargne des personnes soucieuses de donner un sens à leur argent en permettant à celui-ci de financer, à travers des prêts et en totale transparence, des projets à forte(s) dimension(s) sociale, culturelle et environnementale... « pour que l'argent relie les hommes ».

La Nef peut accompagner au montage de la demande de prêt, de garanties et à la recherche d'autres partenaires financiers des finances solidaires (CIGALES, GARRIGUE par exemple).

Groupe local de la NEF du Finistère : nef.finistere@viecooplanef.com



Cigales

Le Club Cigales Collecte l'épargne de ses membres pour participer localement au développement de l'activité et de l'emploi.

Pour soutenir la Création d'entreprise, les Cigales investissent au capital des entreprises, puis fournissent un accompagnement personnalisé.

Sylvain Lallemand - Gérant Club Cigales L'Estran, Pays de Landerneau Daoulas -Délégué pour le Finistère de l'Association des Cigales de Bretagne - 06 67 34 10 63 delegation29@cigales-bretagne.org et site internet www.cigales-bretagne.org



Cres antenne du Finistère

La **Chambre Régionale de l'Economie Sociale**, rassemble en Bretagne les acteurs qui se reconnaissent dans les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire et qui se regroupent pour en développer le projet. L'antenne Finistère de la CRES a pour objet de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire, la représenter auprès des pouvoirs publics et d'agir avec les réseaux de l'ESS (pôles ESS, fédérations...) pour le développement des entreprises de l'ESS (formation, financement, recherche-développement...)

Dans le cadre de l'appel à projet, l'antenne finistérienne de la Cres propose un accompagnement technique des dossiers, en particulier pour les projets d'intérêt départemental ou régional.

Contacts : cres@cres-bretagne.org 06 32 98 81 86